



Communiqué

Montreux, 19 juin 2025

Montreux engage une réforme en profondeur de son service de l'urbanisme

Dans sa séance du 18 juin, le Conseil communal de Montreux a adopté un rapport-préavis de la Municipalité relatif à la réorganisation du service de l'urbanisme. Cette démarche vise à renforcer durablement la capacité du service à répondre à ses missions, en particulier en matière de police des constructions, de planification territoriale et de gestion du patrimoine communal.

Le projet présenté couvre la période 2025–2028 et s'inscrit dans une volonté de transformation structurelle. Il prévoit notamment la création de cinq nouveaux postes et une enveloppe globale de près de trois millions de francs pour financer les mandats d'études nécessaires et l'accompagnement de cette réorganisation.

Les mesures proposées s'appuient sur plusieurs constats. Depuis l'annulation du Plan général d'affectation (nPGA) en 2020, le cadre réglementaire applicable à Montreux est devenu particulièrement complexe, notamment en raison de l'application temporaire de zones réservées sur l'ensemble du territoire communal. Cette situation a significativement alourdi l'analyse des dossiers de construction alors même que le service de l'urbanisme fait face à un volume de demandes soutenu, entraînant des retards dans le traitement des autorisations de construire et des permis d'habiter. En matière de planification territoriale, la Commune manque d'une vision actualisée, ce qui limite sa capacité à anticiper les évolutions urbaines, à répondre aux défis en matière d'urbanisation (densification, adaptation aux changements climatiques,...) et à accompagner les projets d'aménagement urbain.

La Municipalité souhaite investir les ressources qui permettront d'élaborer une vision urbanistique pour l'avenir de Montreux, notamment sur certains secteurs stratégiques tels que les alentours de la gare de Montreux et de Clarens ou les rives du lac.

Parmi les priorités identifiées figurent la poursuite de la planification territoriale, notamment avec l'élaboration en cours du Plan d'affectation communal (PACom), l'élaboration d'une stratégie foncière, la structuration de la politique du logement, ainsi que la coordination de projets d'aménagement des espaces publics.

Avec cette réforme, la Municipalité entend poursuivre le développement d'un urbanisme cohérent, qui soit en adéquation avec les attentes de la population, les exigences légales et les enjeux de durabilité.

La Municipalité de Montreux

Lien utile : www.montreux.ch/pacom

Contacts :

Caleb Walther, Conseiller municipal, Patrimoine, sport et urbanisme : 078 686 81 23 - caleb.walther@montreux.ch

Cellule communication : communication@montreux.ch - 021 962 79 40